



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/542

S/20854

19 septembre 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Point 71 de l'ordre du jour provisoire\*  
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA  
COOPERATION DANS LA REGION DE LA  
MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 19 septembre 1989, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre adressée par le Secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures et la coopération internationale, M. Jadallah Azouz at-talha.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ali A. TREIKI

\* A/44/150.

ANNEXE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qu'ont communiqué les moyens d'information concernant l'action perpétrée le 14 septembre 1989 par l'entité sioniste : celle-ci a lancé un missile à moyenne portée pouvant être muni d'ogives nucléaires, qui est tombé en Méditerranée à 400 kilomètres au nord de la ville de Bengazi (Libye).

A la suite de cet événement, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste tient à préciser ce qui suit : cet événement, qui constitue une nouvelle et grave escalade de la tension dans la région de la Méditerranée, non seulement met en danger la paix et la sécurité de la navigation maritime et aérienne ainsi que la totalité des autres activités économiques dans cette région sensible, mais aussi vient anéantir les efforts faits par les pays de la région, en particulier les Etats membres du Mouvement des pays non alignés, en vue de renforcer la paix et la coopération dans cette région et d'en faire une zone de paix.

Cet acte perpétré par l'entité sioniste s'inscrit dans le cadre des efforts obstinés qu'elle fait pour développer et renforcer sa capacité nucléaire, défiant en cela la volonté de la communauté internationale exprimée dans les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui dénoncent toutes le refus constant de l'entité israélienne de renoncer à construire des armes nucléaires ou à les stocker ainsi que son refus de soumettre ses installations nucléaires aux vérifications de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les actes irresponsables de ce genre, qui menacent véritablement la paix et la sécurité internationales, ne pourraient continuer sans le soutien illimité que reçoit l'entité raciste de la part d'une grande puissance qui lui est liée par un accord de coopération dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste appelle une fois encore l'attention de la communauté internationale sur les conséquences funestes que de telles pratiques pourraient avoir et appelle tous les Etats à éviter de fournir un appui à l'entité sioniste et à l'inciter collectivement à s'acquitter de ses obligations et à respecter ses engagements en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire du Comité populaire  
du Bureau du peuple pour les  
relations extérieures et  
la coopération internationale,

(Signé) Jadallah Azouz AT-TALHA